

	DIRECTION POLE RESSOURCES HUMAINES SECTEUR CARRIERES CONCOURS	CIMIEZ	5 pages	
	NOTE D'INFORMATION CONCOURS EXTERNE SUR TITRES INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE	Création	MàJ	Vérification
		25/06/2023	11/07/2023	19/07/2023
		Approbation	Diffusion	Application
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : K. CORNIGLION	27/07/2023	28/07/2023	Jusqu'au 28/09/2023

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE

- Vu le code de la santé publique, notamment les articles L4301-1, R4301-1 à R4301-8-1 et D4301-8 ;
- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2020-244 du 12 mars 2020 portant statut particulier du corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière ;
- Vu l'arrêté du 12 août 2019 relatif à l'enregistrement des infirmiers en pratique avancée auprès de l'ordre des infirmiers ;
- Vu l'arrêté du 23 décembre 2020 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves du concours de recrutement pour l'accès au corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière.

D E C I D E

ARTICLE 1 Ce concours externe sur titres est ouvert en vue de pourvoir **3 postes vacants** d'infirmier en pratique avancée dans les établissements et domaines suivants :

Au CHU de Nice : 2 postes vacants

- 1 poste : mention Psychiatrie et santé mentale
- 1 poste : mention Oncologie et hémato-oncologie

Au CH d'Antibes : 1 poste vacant

- 1 poste mention Psychiatrie et santé mentale

ARTICLE 2 Ce concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Etre titulaire du diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée délivré par les universités dans les conditions définies à l'article D. 636-81 du code de l'éducation, dans la mention correspondant au domaine d'intervention
- Justifier de trois années minimum d'exercice en équivalent temps plein de la profession d'infirmier
- Etre enregistré auprès du conseil départemental de l'ordre des infirmiers des Alpes-Maritimes

ARTICLE 3 Pour pouvoir candidater, les professionnels sont tenus de fournir les pièces suivantes en 1 seul fichier format PDF :

- le dossier d'inscription et la déclaration sur l'honneur, joints en annexe, dûment remplis ;
- une demande motivée établie sur papier libre ;
- la photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne, en cours de validité ;
- un curriculum vitae limité à deux pages dactylographiées au plus ;
- un relevé des diplômes, titres et travaux éventuels en rapport avec un emploi d'infirmier en pratique avancée ;
- une note de deux pages au plus décrivant les emplois qu'il a pu occuper, les stages qu'il a effectués et la nature des activités et, le cas échéant, des travaux qu'il a réalisés ou auxquels il a pris part ;
- un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national (attestation d'appel à la JDC pour les personnes de moins de 25 ans)
- les deux dernières évaluations professionnelles ;
- les attestations d'employeurs relatives aux emplois mentionnés dans le curriculum vitae autres que celles du CHU de Nice (pour les contractuels).
- l'inscription à l'ordre des infirmiers 06

ARTICLE 4 L'épreuve consiste en l'évaluation par le jury, du dossier soutenu par le candidat au cours d'une audition prévue à cet effet, d'une durée de vingt-cinq minutes au plus.

Lors de son audition, le candidat présente son parcours professionnel à partir du dossier transmis au jury et les acquis de son expérience professionnelle, les compétences mises en œuvre dans le cadre des activités exercées, ainsi que les diverses formations professionnelles dont il a bénéficié. L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury qui porte sur les éléments présentés par le candidat au cours de son exposé.

Le jury évalue la capacité de réflexion et les compétences du candidat attendues au regard du profil de poste lors de la présentation par ce dernier de son dossier.

ARTICLE 5 Le jury est composé comme suit :

- 1° Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, président ;
- 2° Un praticien hospitalier désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours.

ARTICLE 6 L'ouverture de ce concours est publiée sur le site Intranet et Extranet du Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

ARTICLE 7 **LE DOSSIER COMPLET** devra être retourné à la Direction des Ressources Humaines – Secteur Carrières - Concours, **uniquement par messagerie électronique en un seul fichier format pdf**:

- en interne : .DRH.CONCOURS CANDIDATURES CHU Nice
- ou accessible de l'extérieur : drh.concours-candidatures@chu-nice.fr

Toutes les candidatures doivent être envoyées **IMPERATIVEMENT**,

au plus tard le **28 SEP. 2023**
(date de clôture des inscriptions)

Le professionnel ne sera pas relancé en cas de dossier incomplet.

P/Le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice du Pôle Ressources Humaines,


Karine HAMELA

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE

PIECES A FOURNIR

- 1) le dossier d'inscription et la déclaration sur l'honneur, joints en annexe, dûment remplis
- 2) une demande motivée établie sur papier libre
- 3) la photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne, en cours de validité
- 4) un curriculum vitae limité à deux pages dactylographiées au plus ;
- 5) un relevé des diplômes, titres et travaux éventuels en rapport avec un emploi d'infirmier en pratique avancée
- 6) une note de deux pages au plus décrivant les emplois qu'il a pu occuper, les stages qu'il a effectués et la nature des activités et, le cas échéant, des travaux qu'il a réalisés ou auxquels il a pris part
- 7) un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national (attestation d'appel à la JDC pour les personnes de moins de 25 ans)
- 8) les deux dernières évaluations professionnelles
- 9) les attestations d'employeurs relatives aux emplois mentionnés dans le curriculum vitae autres que celles du CHU de Nice (pour les contractuels)
- 10) l'inscription à l'ordre des infirmiers 06

Ce dossier doit être retourné **uniquement par messagerie électronique** en un seul fichier format PDF:

- en interne : .DRH.CONCOURS CANDIDATURES CHU Nice
- ou accessible de l'extérieur : drh.concours-candidatures@chu-nice.fr

AU PLUS TARD LE 28 SEPTEMBRE 2023.

**Les dossiers qui seront envoyés après le 28 septembre 2023 ne seront pas acceptés.
Le professionnel ne sera pas relancé en cas de dossier incomplet.**

DOSSIER D'INSCRIPTION

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Je soussigné (e) Monsieur, Madame, (rayez les mentions inutiles)

NOM (en capitale d'imprimerie) : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____ Ville : _____ Département : _____

Nationalité : _____

ADRESSE (personnelle ou familiale complète) où devront être envoyées les correspondances :

Numéro de téléphone (indispensable) Personnel : _____

Professionnel : _____

Emploi actuel : _____

J'ai l'honneur de solliciter de Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de NICE, l'autorisation de prendre part au concours externe sur titres d'infirmier en pratique avancée dans le domaine suivant :

CHU NICE :

Psychiatrie et santé mentale

Oncologie et hémato-oncologie

CH ANTIBES :

Psychiatrie et santé mentale

Fait à : le :

Signature du candidat :

DECLARATION SUR L'HONNEUR

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE**

Je soussigné(e)

Déclare sur l'honneur :

- l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier.
- Prendre connaissance du fait que **toutes fausses déclarations de ma part entraîneraient l'annulation de toute décision favorable prise à mon égard dans le cadre de cette procédure**

Le secteur concours du CHU de Nice se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de mes déclarations.

A, le

Signature du demandeur